Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 2 avril 2013

#### **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 25 et 26 mars 2013

**2013 DAC 16** Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e).

# M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

-----

# Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

# Délibère:

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt, 7/9, rue Francis de Pressensé (14e), afin de soutenir le développement des activités de l'association en 2013. SIMPA 13889 ; 2013\_01046.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.